

1. Données personnelles du requérant de la carte principale

Important : veuillez cocher ce qui convient, dûment compléter et signer le formulaire de demande et le retourner par voie postale.

Oui, je commande la carte de crédit Race for Water Visa et soutiens les efforts de la fondation.



Race for Water Classic Visa
Ref. 1374239706992 - 03/351/AF2



Race for Water Gold Visa
Ref. 1374239757841 - 04/350/AF1

Voici comment mon nom doit apparaître sur la carte (prénom/nom):
(20 caractères au max. espaces inclus, sans trémas ni accents)

Monsieur Madame Langue de correspondance Français Allemand Italien LSV+/Débit Direct pour paiements directement par votre banque

Nom _____ Prénom _____

Rue/n° _____ NPA/lieu _____

Y résidant depuis _____ Date de naissance _____ Lieu de naissance _____ Nationalité _____

Téléphone privé _____ Téléphone portable _____

E-mail _____ État civil _____

Nombre d'enfants mineurs _____ Pour les étrangers: type de livret pour étrangers C B G L depuis _____ En Suisse depuis _____
(veuillez joindre une copie)

Important : veuillez joindre également la copie d'une pièce de légitimation officielle.

Le requérant reconnaît à l'émetteur de la carte le droit de délivrer, pour des raisons de solvabilité, une carte principale Race for Water Classic ou une carte Race for Water Prepaid au lieu de la carte Race for Water Gold stipulée. En cas d'émission d'une Race for Water Prepaid le requérant reçoit des informations détaillées concernant la cotisation annuelle, les frais de recharge ainsi que les Conditions Générales y relatives, lesquelles sont considérées comme explicitement acceptées avec la signature et/ou l'utilisation de la carte (les informations peuvent être consultées en permanence sur raceforwater.com).

2. Activité professionnelle / situation financière

Employé/-e Indépendant/-e Retraité/-e En formation

Employeur _____ depuis _____

Profession / fonction _____ Téléphone _____

Adresse _____ Revenu annuel brut en CHF _____
(donnée obligatoire de par la loi selon l'art. 30 LCC)

Appartement/maison est loué/-e m'appartient Frais annuels habitation en CHF _____

3. Données personnelles du requérant de la carte partenaire

Oui, je commande par la présente, avec responsabilité solidaire, une carte partenaire pour les personnes bénéficiant d'un revenu propre.



Race for Water Classic Visa
Ref. 1374239706992 - 03/351/AF2



Race for Water Gold Visa
Ref. 1374239757841 - 04/350/AF1

Voici comment le nom doit apparaître sur la carte (prénom/nom):
(20 caractères au max. espaces inclus, sans trémas ni accents)

Monsieur Madame Langue de correspondance Français Allemand Italien LSV+/Débit Direct pour paiements directement par votre banque

Époux(se) Partenaire Partenaire Fille/fils (âge minimum: 16 ans)

J'ai déjà une carte principale comportant le numéro _____

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance _____ Lieu de naissance _____ Nationalité _____

E-mail _____ Téléphone portable _____ Profession _____

Pour les étrangers: type de livret pour étrangers C B G L depuis _____ Revenu annuel brut en CHF _____
(donnée obligatoire de par la loi selon l'art. 30 LCC)

Important : veuillez joindre également la copie d'une pièce de légitimation officielle du requérant de la carte partenaire.

Le requérant reconnaît à l'émetteur de la carte le droit de délivrer, pour des raisons de solvabilité une carte partenaire pour les personnes bénéficiant d'un revenu propre Race for Water Classic ou une carte Race for Water Prepaid au lieu de la carte Race for Water Gold carte partenaire pour les personnes bénéficiant d'un revenu propre stipulée. En cas d'émission d'une Race for Water Prepaid le requérant reçoit des informations détaillées concernant la cotisation annuelle, les frais de recharge ainsi que les Conditions Générales y relatives, lesquelles sont considérées comme explicitement acceptées avec la signature et/ou l'utilisation de la carte (les informations peuvent être consultées en permanence sur raceforwater.com).

4. Dons personnels à Race for Water

Je souhaite soutenir Race for Water (connue sous le nom de « Fondation Race for Water »), dont le siège se trouve à 1007 Lausanne, avec un virement réalisé par Cornercard d'un montant de 0,50 % des dépenses mensuelles effectuées avec la/les carte(s) stipulée(s), ainsi qu'avec des dons réguliers répartis de la manière suivante (veuillez cocher ce qui convient et compléter le montant) :

Carte principale CHF _____ par trimestre CHF _____ par an
Carte partenaire CHF _____ par trimestre CHF _____ par an

Ce montant sera débité directement de la carte de crédit et mentionné sur le décompte mensuel suivant. Cornercard effectuera le virement du montant du don sur le compte de la fondation à réception du paiement.

5. Prestations sur demande

	 Carte principale	 Carte partenaire	 Carte principale	 Carte partenaire
Onlineaccess (adresse e-mail obligatoire) gratuit (M48)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mobileaccess (numéro de portable obligatoire) CHF 0,20 – 0,50/SMS (A19)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurance du solde 0,49% du solde ouvert du décompte mensuel (O96)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurance accidents d'avion (couverture individuelle), prime annuelle : CHF 45 (O99)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurance protection juridique privée et circulation				
Couverture individuelle, prime annuelle : CHF 175 (M65)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Couverture familiale, prime annuelle : CHF 230 (M65)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurance voyage : couverture individuelle , prime annuelle CHF 35 (O97)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-	-
Assurance voyage : couverture familiale , prime annuelle CHF 49 (O97)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input checked="" type="checkbox"/> *

* Pour les titulaires de la carte Gold, l'Assurance voyage est déjà incluse, gratuitement.

Indications et déclarations pour les assurances facultatives

Les prestations d'assurance ne sont fournies que conformément aux **Conditions Générales d'Assurance (CGA)** qui s'appliquent à l'assurance du solde, à l'assurance voyage, à l'assurance accidents d'avion et à l'assurance protection juridique privée et circulation. Ces conditions peuvent à tout moment être consultées à l'adresse cornercard.ch/f/cg et sont envoyées avec la lettre de confirmation d'assurance.

6. Identification de l'ayant droit économique (formulaire A selon CDB 16; données obligatoires)

Je/nous soussignés, en tant que demandeur de la carte principale et de la carte partenaire (si existante), déclare/déclarons que l'argent qui sert à payer les décomptes mensuels de la carte principale et (si existante) de la carte partenaire (pour les personnes avec revenu propre, respectivement disposant d'une limite de dépenses personnelle), et/ou qui est versé à l'émetteur au-delà de ce montant (veuillez cocher la case correspondante):

- appartient exclusivement au demandeur de la carte principale
- appartient au demandeur de la carte principale et au demandeur de la carte partenaire
- appartient exclusivement au demandeur de la carte partenaire
- appartient à la/aux personne/-s suivante/-s

(veuillez indiquer les données suivantes: nom, prénom ou raison sociale, date de naissance, lieu de naissance, nationalité, adresse du domicile/siège, nation):

En tant que demandeur/titulaire de la carte principale, je m'engage à communiquer spontanément les modifications à l'émetteur de cartes. *Le fait de remplir intentionnellement ce formulaire de manière erronée est punissable (art. 251 du code pénal suisse, faux dans les titres).*

7. Uniquement pour U.S. persons (points de repère: détenteur de la Green Card, citoyen US, résident/lieu de naissance/autre adresse aux Etats-Unis)

- Je soussigné(e), requérant(e) de la **carte principale**, déclare par la présente que j'ai le statut U.S. person aux termes des dispositions légales de l'IRS (Internal Revenue Service, U.S. Department of the Treasury).
- Je soussigné(e), requérant(e) de la **carte partenaire**, déclare par la présente que j'ai le statut U.S. person aux termes des dispositions légales de l'IRS (Internal Revenue Service, U.S. Department of the Treasury).

8. Déclaration

* Le/les requérant/-s d'une carte principale et/ou d'une carte partenaire ou d'une carte prépayée déclare/déclarent ci-dessous:

Je confirme l'exactitude des indications fournies dans la présente demande. Je déclare avoir reçu et compris l'**extrait des Conditions Générales (CG) ci-après** pour les cartes prépayées, Classic et Gold Visa et MasterCard® de la Cornèr Banque SA (ci-après «banque»), émises par Cornèrcard, et reconnaître les obligations qui en découlent. J'autorise la banque à rejeter cette demande sans en justifier les raisons. En cas d'acceptation de la présente demande de carte, je recevrai les cartes demandées, une copie de la présente demande de carte accompagnée de l'accord d'option de crédit, les CG dans leur version intégrale ainsi que mon code NIP personnel. Je recevrai également les Conditions d'Assurance (CGA) des assurances qui sont automatiquement et gratuitement incluses dans les produits Cornèrcard, respectivement qui sont comprises en plus sur demande et moyennant paiement. Les primes y relatives seront automatiquement débitées de ma carte. Les CG et les CGA peuvent être consultées à tout moment sur cornercard.ch/f/cg ou commandés au +41 91 800 41 41. L'**utilisation** et/ou la **signature de la carte** constitue/constituent la confirmation que j'ai reçu, que j'ai compris et que j'**accepte sans réserve la version intégrale des CG** ainsi que les **Conditions d'Assurance** concernées. **Prix, intérêts et frais:** les prix, intérêts et frais qui peuvent m'être débités pour l'utilisation et l'administration de la carte sont portés à ma connaissance sous forme d'un récapitulatif des prix, des intérêts et des frais qui m'est fourni avec la présente demande de carte et/ou d'une autre manière adéquate. Ils peuvent aussi être consultés à tout moment sur cornercard.ch/f/prix ou commandés au +41 91 800 41 41. Par ailleurs, des frais de tiers et les dépenses que j'occasionne peuvent m'être facturés. **Je déclare accepter sans réserve ces prix, ces intérêts et ces frais.** Si je demande un produit supplémentaire de Cornèrcard ou que je souhaite passer à un autre produit, la cotisation annuelle ou la finance d'adhésion relative à ce produit spécifique s'appliquera. Ces tarifs peuvent eux aussi être consultés ou commandés via les coordonnées mentionnées ci-dessus. **Taux de change:** les dépenses effectuées en monnaie étrangère sont soumises au taux de change retail de la banque le jour de la comptabilisation. Leur montant est augmenté de frais administratifs monnaies étrangères.

Autorisation : j'autorise la banque à enregistrer, à traiter, à utiliser et à évaluer les données de mon contrat et de mes transactions pour traiter celles-ci à des fins de marketing et d'étude de marché et pour créer des profils de clients. Ces opérations me permettront de recevoir des conseils personnalisés et faciliteront l'envoi d'offres sur mesure de la banque et d'informations relatives aux produits et aux prestations proposés par la banque. Je trouverai des précisions à ce sujet dans la version intégrale des CG. En tant que titulaire de la carte principale, j'autorise le titulaire de la carte partenaire bénéficiant d'un revenu propre (bénéficiant d'un limite de dépenses propre et d'un décompte mensuel séparé) à formuler en tout temps et en toute indépendance pour sa propre carte une demande relative aux assurances facultatives ou au Priority Pass™. J'autorise en outre la banque à transmettre mes données personnelles ainsi que les données de la carte et des transactions à des entreprises partenaires avec lesquelles la banque est liée directement ou indirectement par contrat et qui fournissent les prestations particulières relatives à la carte que j'ai choisie, dans la mesure où ces données sont nécessaires à l'administration, à l'exécution et à la facturation des dites prestations. Je prends connaissance du fait que ces entreprises partenaires déterminent à leur entière discrétion les prestations supplémentaires qu'elles fourniront et je l'accepte.

Version 11.2015

9. Signature

En signant ce document, je déclare avoir pris connaissance des informations citées et les avoir comprises.

Lieu/date * Signature du requérant de la carte principale

Lieu/date * Signature du requérant de la carte partenaire

Important : Veuillez aussi signer les Conditions Générales (pages 3-4)

10. Avez-vous pensé à tout?

- Demande de carte datée et signée ?
- Revenu annuel indiqué ?
- Formulaire A intégralement complété ?
- Copie d'une pièce de légitimation officielle (permis de conduire, passeport, carte d'identité, livret pour étrangers) annexée ?
- Prestations complémentaires à votre carte de crédit Race for Water souhaitées ? Veuillez cocher ce qui convient.

Important : Veuillez signer la demande de carte et les Conditions Générales et les envoyer avec toutes les annexes à : **Cornèr Banca SA, Cornèrcard, Via Canova 16, 6901 Lugano**

Extrait des Conditions Générales pour les cartes Classic et Gold Visa et MasterCard® de la Cornèr Banque SA

Généralités: en cas d'acceptation de la demande de carte, la Cornèr Banque SA (ci-après «banque») établit au nom du demandeur (ci-après «titulaire» ou «titulaire de la carte principale») une ou plusieurs cartes de crédit (ci-après «carte principale» ou «carte»). Le titulaire de cette carte principale peut demander pour son/sa partenaire ou un membre de sa famille, sous sa responsabilité, une ou plusieurs cartes partenaire (ci-après «carte partenaire» ou «carte»). Au cas où le partenaire ou le membre de la famille est lui aussi solvable au moment de l'émission de la carte, on pourra, sur demande, émettre en sa faveur une carte partenaire avec une limite de dépenses propre et un décompte mensuel séparé. Dans une telle hypothèse, le partenaire ou le membre de la famille en question sera dénommé «titulaire de la carte partenaire». Dans le cas contraire, on émettra en faveur du partenaire ou du membre de la famille une carte partenaire, dont les achats et toutes les transactions seront débités directement au titulaire de la carte principale. Dans ce cas, le partenaire ou le membre de la famille sera dénommé «procurateur».

Utilisation de la carte/décompte mensuel/responsabilité: le titulaire, le titulaire de la carte partenaire et le procurateur reconnaissent l'exactitude du montant des transactions effectuées avec la carte principale et/ou carte partenaire (avec ou sans code NIP personnel) ou avec les indications de la carte (même sans signature et sans utilisation du code NIP) et autorisent expressément et irrévocablement la banque à verser les montants résultant de ces transactions au partenaire commercial affilié ou à la banque habilitée. La banque rejette toute responsabilité pour les opérations commerciales conclues en utilisant la carte. Le titulaire de la carte principale et le titulaire de la carte partenaire **répondent solidairement** envers la banque – c'est-à-dire chacun individuellement et pour le tout – du paiement de la cotisation annuelle et de toutes les obligations découlant de l'utilisation de la carte et des présentes Conditions Générales. Le titulaire de la carte principale répond en plus du paiement de la cotisation annuelle et de toutes les obligations découlant de l'utilisation de la carte partenaire du procurateur et des présentes Conditions Générales.

Intermédiation en assurance et protection des données: le titulaire et le titulaire de la carte partenaire ainsi que le procurateur prennent note qu'en cas d'intermédiation de contrats d'assurance, seul l'assureur est tenu responsable des erreurs, des négligences ou des renseignements erronés fournis. Leurs données sont traitées en toute confidentialité. Pour leur conservation et leur traitement, la banque tient compte des dispositions de la législation en matière de protection des données. Dans la mesure où cela est autorisé par la législation suisse et où une protection des données en bonne et due forme est garantie, la banque peut charger un tiers, en Suisse, de traiter la demande de carte et d'assurer le déroulement de l'émission de carte et des transactions. Les données personnelles, mises à disposition dans le cadre des assurances, peuvent être transmises aux assureurs et sont traitées par la banque et les assureurs exclusivement aux fins de conclusion et d'administration du contrat d'assurance ainsi qu'en cas de sinistre. Les données personnelles peuvent être transmises à un tiers mandaté et/ou à une autre société du groupe Cornèr Banque SA dans le cadre de l'exécution du contrat d'assurance. Un transfert de données à pays tiers est également possible, dans la mesure où le pays tiers (du point de vue de la législation en matière de protection des données applicable) dispose d'une législation conforme en matière de protection des données. Les données personnelles sont conservées sous forme électronique et/ou papier. Le titulaire, le titulaire de la carte partenaire et le procurateur prennent également note qu'ils disposent de droits à l'information, conformément à la législation en matière de protection des données, et qu'ils peuvent, dans certaines circonstances, exiger la correction, le blocage ou la suppression de certaines données enregistrées par la banque.

Droit applicable et tribunal compétent: tous les rapports juridiques du titulaire, du titulaire de la carte partenaire et du procurateur avec la banque sont soumis au droit suisse. Le lieu d'exécution, le for de la poursuite pour le titulaire, le titulaire de la carte partenaire et le procurateur domiciliés à l'étranger ainsi que le for juridique exclusif pour toutes les procédures sont à Lugano, sous réserve de dispositions impératives du droit suisse. La banque se réserve toutefois le droit de poursuivre en justice le titulaire ou le titulaire de la carte partenaire ou le procurateur auprès du tribunal de son lieu de domicile ou de tout autre tribunal compétent.

Extrait – Édition 01.2016

Accord d'option de crédit entre la Cornèr Banque SA, Via Canova 16, 6901 Lugano (ci-après «la banque») et le titulaire de la carte

1. Option de crédit/intérêts

L'option de crédit donne au titulaire d'une carte principale ou partenaire (ci-après «titulaire») la possibilité de payer par mensualités le montant justifié sur le décompte mensuel correspondant pour des transactions effectuées au terme du délai d'annulation (voir point 3 ci-dessous). La banque doit recevoir 5 % du solde total reporté sur le décompte, mais au moins CHF 100, avant la date indiquée sur le décompte mensuel. Les arriérés éventuels s'ajoutent au montant dû et doivent être payés immédiatement. Si, à la date en question, la banque n'est pas en possession de ce montant ou que ce montant est inférieur au minimum prévu, le titulaire est considéré, sans autre forme de préavis, comme étant en demeure de payer le solde total, avec toutes les conséquences juridiques correspondantes. Avec la demeure du titulaire vient immédiatement à échéance également le solde d'éventuels autres décomptes mensuels libellés au nom du même titulaire. D'éventuels dépassements de la limite de dépenses doivent être immédiatement payés. Les intérêts annuels calculés sur les arriérés sont de 15 % au maximum (art. 14 de la loi sur le crédit à la consommation); le taux d'intérêt maximal appliqué est fixé par le Département fédéral de justice et de police (DFJP). Tout paiement partiel est tout d'abord imputé au paiement des intérêts dus.

2. Examen de la capacité de contracter un crédit/limite de dépenses/limite globale

La limite de dépenses est fixée sur la base de l'examen de la capacité du titulaire à contracter un crédit, et est communiquée à ce dernier en même temps qu'une copie de ce document et la carte de crédit lui sont envoyées. Cette limite de dépenses représente au plus 15 % (pour les cartes Classic) ou 20 % (pour les cartes Gold) du revenu annuel mentionné dans la demande de carte, ou une fraction de ces pourcentages. En règle générale, le montant maximum est limité à CHF 10'000 (pour les cartes Classic) ou à CHF 90'000 (pour les cartes Gold).

L'examen de la capacité de contracter un crédit se fait sur la base des informations indiquées par le titulaire dans la demande de carte. D'autres informations (relatives à l'adresse en vigueur, à la solvabilité aux curatelles éventuelles) peuvent être recueillies auprès de l'employeur, des banques et des autorités publiques (offices des poursuites, contrôles des habitants, autorité de protection des adultes) et, en particulier, auprès du Centre de renseignements sur le crédit à la consommation (IKO) et de la Centrale d'information de crédit (ZEK).

La limite de dépenses fixée pour le titulaire d'une carte principale s'étend comme limite globale également à toutes ses cartes principales et aux cartes partenaire du/des procurateur/-s dans ce sens que les utilisations faites de ces cartes dans leur totalité ne peuvent dépasser cette limite. De la même manière, la limite de dépenses fixée pour le titulaire de la carte partenaire s'applique également à toutes ses cartes partenaire. La banque se réserve le droit de modifier à tout moment la limite de dépenses au moyen d'une communication écrite au titulaire. L'utilisation de la carte au-delà de cette limite est illicite; reste réservée l'obligation du titulaire de rembourser immédiatement les dépassements de la limite de dépenses dans leur intégralité. Le titulaire se doit d'informer immédiatement la banque en cas de dégradation de sa situation économique.

3. Annulation et résiliation

Le titulaire a le droit d'annuler par écrit ce contrat de crédit dans les 14 jours qui suivent la réception des cartes demandées. La banque a le droit de résilier à tout moment par écrit l'option de crédit demandée dans un délai de 30 jours. Du reste, le présent contrat de crédit prend fin au terme du contrat de carte de crédit.

4. Divers

Toutes les modifications au présent contrat de crédit doivent être mises par écrit. D'ailleurs, les Conditions Générales qui s'appliquent respectivement aux cartes Classic et Gold Visa et MasterCard® de la Cornèr Banque SA sont envoyées au titulaire en même temps qu'une copie de la demande de carte et la carte (disponibles à l'adresse cornercard.ch ou possibilité de les commander au +41 91 800 41 41).

Édition 01.2016

Extrait du récapitulatif des prix, des intérêts et des frais

Cartes de crédit Classic et Gold Visa/MasterCard® – Cotisation annuelle	Classic (Traditional, Zoom, Futuro, Cancellara, Rolf Knie, Art Collection, Access, Fairtransplant)	Gold (Traditional, Fairtransplant)	Miles & More Classic	Miles & More Gold	Ferrari Fan Card Classic	Corto Maltese Classic	Lady Classic	British Airways Classic	British Airways Gold	Cartes de crédit Co-Branded* Classic	Cartes de crédit Co-Branded* Gold
Cartes principales	CHF 100	CHF 190	CHF 140	CHF 220	CHF 150	CHF 100	CHF 120	CHF 140	CHF 220	de CHF 0 jusqu'à CHF 800	de CHF 0 jusqu'à CHF 800
Cartes partenaire bénéficiant d'un revenu propre	CHF 50	CHF 100	CHF 85	CHF 130	–	–	CHF 60	CHF 85	CHF 130		
Cartes partenaire ne disposant pas d'un revenu propre	CHF 25	CHF 50	CHF 85	CHF 130	CHF 75	CHF 25	CHF 60	–	–		
Finance d'adhésion unique cartes principales	–	CHF 150	–	CHF 150	–	–	–	–	CHF 150	–	CHF 150
Cartes prépayées Visa/MasterCard®	Reload, Zoom, Futuro, Cancellara, Access, Corto Maltese	Ferrari Fan Card	Lady	Cartes prépayées Co-Branded*	easyTravel						
Cotisation annuelle	CHF 50 (CHF 25 jusqu'à 26 ans)	CHF 75	CHF 60	de CHF 0 jusqu'à CHF 500	CHF 35/EUR 25/ USD 30						

Extrait – Édition 01.2016

Récapitulatif complet: cornercard.ch/fr/prix

* Liste et prix des cartes de crédit et des cartes prépayées Co-Branded: cornercard.ch/fr/prix

Signature

Lieu/date * Signature du requérant de la carte principale

Lieu/date * Signature du requérant de la carte partenaire

Déclarations pour les assurances

Assurance du solde

Par ma signature sur cette adhésion, je conclus l'assurance du solde pour les dettes résiduelles correspondantes dues sur ma carte principale ou, dans la mesure où cela est applicable, sur ma carte partenaire. Les transactions d'éventuelles cartes partenaire qui sont émises à la demande du titulaire de la carte principale sans limite de dépenses propre (anciennement «cartes additionnelles») ne sont couvertes que dans le cadre de la couverture d'assurance pour la carte principale. Les prestations d'assurance ne sont fournies que conformément aux **conditions générales d'assurance (CGA)** qui s'appliquent à l'**assurance du solde**. Ces conditions peuvent à tout moment être consultées à l'adresse cornercard.ch/f/cg et me sont envoyées avec la lettre de confirmation d'assurance. Le preneur d'assurance est la Cornèr Banque SA, les assureurs sont les sociétés Liechtenstein Life Assurance AG, Industriering 37, 9491 Ruggell, Principauté, Liechtenstein (couverture décès) et AIG Europe Limited, London, succursale de Opfikon, Sägereistrasse 52, 8152 Glattbrugg, Suisse (autres risques). Pour faire valoir les **droits aux prestations**, on peut s'adresser **uniquement aux compagnies d'assurance**. La **prime mensuelle** est de 0,49 % du solde du décompte mensuel et est débitée directement de votre unité de facturation.

La **couverture d'assurance** couvre les risques suivants:

- Décès suite à une maladie ou à un accident:** paiement des dettes résiduelles assurées conformément aux CGA jusqu'à CHF 10'000 (carte Gold: CHF 40'000) maximum.
- Incapacité de travail totale temporaire:** si l'incapacité de travail dure plus de 60 jours consécutifs, l'assureur paie, conformément aux CGA, 10 % des dettes résiduelles assurées par mois jusqu'à CHF 1'000 (carte Gold: CHF 1'500) maximum.
- Invalidité totale permanente:** paiement des dettes résiduelles assurées conformément aux CGA jusqu'à CHF 10'000 (carte Gold: CHF 15'000) maximum.
- Perte involontaire d'emploi:** si la période de chômage dure de plus de 60 jours consécutifs, l'assureur paie, conformément aux CGA, par période complète de 30 jours de chômage continu 10 % des dettes résiduelles assurées en 10 versements mensuels au maximum jusqu'à CHF 1'000 par mois (carte Gold: CHF 1'500).

En tant que demandeur de l'**assurance du solde**, je confirme que je suis âgé(e) de 18 ans ou moins et de 62 ans au plus, que je suis domicilié(e) en Suisse ou en Principauté du Liechtenstein (les enclaves de Büsingen am Hochrhein (DE) et Campione d'Italia (IT) sont exclues), que j'exerce une activité lucrative depuis au moins 6 mois et au moins 16 heures par semaine (**la couverture chômage ne s'applique pas aux travailleurs indépendants**), que je suis au bénéfice d'un contrat de travail non résilié et à durée illimitée, que je ne m'apprête pas à prendre une retraite anticipée, que je ne suis pas resté(e) absent(e) du travail complètement ou partiellement plus de 25 jours ouvrables au cours des 12 derniers mois pour cause de maladie ou d'accident, que je n'ai pas été hospitalisé(e) plus de 20 jours consécutifs et que je ne m'apprête pas à être hospitalisé(e). L'**assurance commence** à la date mentionnée dans la confirmation d'assurance (et lorsque les conditions mentionnées ci-dessus sont remplies) et reste en vigueur pour moi uniquement si les primes échues sont payées et si ma carte n'a pas été définitivement bloquée (par exemple suite à une procédure de poursuite ou de faillite en attente). En outre, l'assurance devient caduque après résiliation et restitution de toutes les cartes regroupées dans la même unité de facturation ainsi qu'après liquidation complète du solde ouvert. Mon assurance prend fin automatiquement à mon 75e anniversaire, toutefois, l'assurance pour incapacité de travail, invalidité et chômage prend fin à mon 65e anniversaire.

Extrait CGA 01.2016 – édition 01.2016

Assurance accidents d'aviation

La ACE Assurances (Suisse) SA, Bärenegasse 32, 8001 Zurich, Suisse est l'organisme prestataire de cette assurance.

Couverture d'assurance: accidents d'aviation comme passager d'un vol; accidents subis en utilisant un moyen de transport officiellement agréé pour le transport de personnes (bus, taxi ou train) à destination ou en provenance de l'aéroport, à condition que ce moyen de transport soit utilisé en relation directe avec un vol assuré.

Début et durée: l'assurance prend effet dès le moment où l'adhésion est arrivée chez Cornèrcard. Elle est conclue pour une durée d'une année. Si elle n'est pas résiliée au plus tard deux mois avant l'échéance, elle se prolonge tacitement d'une année. En cas de résiliation écrite de la carte, la couverture d'assurance s'éteint avec l'échéance de la carte.

Conditions: pour qu'il y ait couverture d'assurance dans le monde entier, les frais de vol doivent être payés au minimum à 51 % et à l'avance avec une carte Cornèrcard.

Prime annuelle: couverture individuelle: CHF 45.

Prestations: en cas de décès: CHF 500'000; en cas d'invalidité permanente: jusqu'à CHF 500'000.

Extrait CGA 04.2013 – édition 01.2011

Assurance protection juridique privée et circulation

La CAP Protection Juridique, Affaires spéciale, Case postale, 8010 Zurich, Suisse, est l'organisme prestataire de cette assurance.

Couverture d'assurance: prestations du service juridique de la CAP et prestations

pécuniaires à titre de frais d'expertises, d'analyses, de justice, d'arbitrage, de médiation, cautions de droit pénal, d'honoraires d'avocat selon le tarif local habituel, de dépens et frais de voyage en cas de citation hors du canton de domicile en cas de: litiges de droit du travail avec l'employeur; litiges de droit du bail avec le bailleur; litiges avec les voisins; litiges résultant d'autres contrats conclus par l'assuré en tant que personne privée; défense pénale dans les procédures en cas d'infractions par négligence et administrative en cas d'infraction aux prescriptions légales régissant la circulation; dommages-intérêts et tort moral; conseils juridiques pour le droit des personnes, de la famille, du divorce et des successions.

Début et durée: l'assurance prend effet dès le moment où l'adhésion est arrivée chez Cornèrcard. Elle est conclue pour une durée d'une année. Si elle n'est pas résiliée au plus tard deux mois avant l'échéance, elle se prolonge tacitement d'une année. En cas de résiliation écrite de la carte, la couverture d'assurance s'éteint avec l'échéance de la carte.

Condition: domicile en Suisse, dans la Principauté du Liechtenstein ou dans les enclaves de Büsingen am Hochrhein (DE) et Campione d'Italia (IT).

Prime annuelle: couverture individuelle: CHF 175; couverture familiale: CHF 230.

Prestations: prestations du service juridique de la CAP; prestations pécuniaires jusqu'à concurrence de CHF 250'000 par sinistre; au maximum CHF 50'000 par sinistre lorsque le for ou le droit applicable est situé en dehors de UE/AELE. La CAP peut se libérer de son obligation de servir sa prestation par une compensation du profit matériel du litige.

Extrait CGA 01.2014 – édition 01.2014

Assurance voyage

L'assurance voyage est incluse et gratuite pour les cartes Gold Visa et MasterCard. En revanche, elle est payante pour les cartes Prepaid et Classic Visa et MasterCard et doit être demandée séparément.

La AGA Global Assistance, AGA International S.A., Paris, Succursale de Wallisellen (Suisse), Hertistrasse 2, 8304 Wallisellen, Suisse, est l'assureur de cette assurance.

Couverture d'assurance:

- Annulation du voyage
- Départ retardé du voyage
- Interruption ou fin prématurée du voyage
- Remboursement au prorata des frais de séjour
- Frais supplémentaires à votre lieu de séjour
- Missions de recherche et de sauvetage ainsi que les transferts
- Rapatriement ou voyage de retour pour raison médicale
- Avance sur frais
- Exclusion de la franchise pour véhicule de location (CDW)

À la survenance de l'événement assuré, les frais d'annulation dus et/ou (en cas de départ retardé) les frais supplémentaires justifiés seront remboursés.

Personnes assurées:

- Couverture individuelle: Le titulaire de la carte.
Couverture familiale:
- Le titulaire de la carte et toutes les personnes qui vivent chez lui dans le même foyer ou qui y séjournent régulièrement la semaine ou le week-end
 - Les enfants à charge du titulaire de la carte et ceux du concubin qui ne vivent pas dans le même foyer que le titulaire de la carte

Début et durée:

Cartes Gold Visa et MasterCard

L'assurance entre en vigueur dès que Cornèrcard a émis la carte et que le titulaire de la carte se trouve en possession de celle-ci. L'assurance est valable tant que le titulaire de la carte est en possession d'une carte valable.

Cartes Classic/Prepaid Visa et MasterCard

L'assurance prend effet dès le moment où l'adhésion est arrivée chez Cornèrcard. Elle est conclue pour une durée d'une année. Si elle n'est pas résiliée au plus tard deux mois avant l'échéance, elle se prolonge tacitement d'une année. En cas de résiliation écrite de la carte, la couverture d'assurance s'éteint avec l'échéance de la carte.

Conditions:

Pour qu'il y ait couverture d'assurance, l'arrangement de voyage/le véhicule de location doit être payé au minimum à 51 % et à l'avance avec la Cornèrcard.

Prime annuelle:

Cartes Gold Visa et MasterCard

Gratuite.

Cartes Classic/Prepaid Visa et MasterCard

Couverture individuelle: CHF 35

Couverture familiale: CHF 49

Prestations:

Cartes Gold Visa et MasterCard

Couverture familiale: au maximum CHF 40'000 par personne et par événement assuré

Cartes Classic/Prepaid Visa et MasterCard

Couverture individuelle: au maximum CHF 10'000 par événement assuré

Couverture familiale: au maximum CHF 10'000 par personne assurée
au maximum CHF 40'000 par événement assuré

Extrait CGA 06.2015 – édition 06.2015

Signature

Lieu/date	* Signature du requérant de la carte principale	
Lieu/date	* Signature du requérant de la carte partenaire	